



## Charte éditoriale

Page Facebook de la Ville de La Ricamarie



**Ville de La Ricamarie**  
@villelaricamarie - Ville

Modifier Envoyer un message

Accueil À propos Photos Vidéos Plus

Promouvoir

Accéder à tous vos outils professionnels au même endroit  
Ouvrir

Conseils pour les Pages Voir tout (1)

**Vous connaissez des amis à même d'aimer votre Page ?**  
Invitez des amis à aimer Ville de La Ricamarie et à vous aider à communiquer avec plus de monde.  
Inviter des amis

Créer une publicité Voir tout  
Comment voulez-vous développer votre entreprise ?

**Créer une publicité**  
Créer une publicité avec du texte, des photos ou des vidéos pour promouvoir votre entreprise

Booster une publication

Ville de La Ricamarie  
Publié par Chloé Fillon · 22 h ·

J'peux pas j'ai musée ! Ce matin, des familles ricamandoises ont pu profiter, sous un soleil radieux, d'une visite du Musée d'Art et d'Industrie de la Ville de Saint-Étienne, et d'un atelier d'initiation à la teinture végétale !

**Une matinée... au Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne**

La page Facebook de la Ville de La Ricamarie @villelaricamarie a pour but d'informer sur l'actualité et la vie locale de la commune, tout en créant un espace de partage et d'interaction ouvert à toutes et tous.

Le compte Facebook de la Ville de La Ricamarie est géré et animé par le Service Communication de la Mairie de La Ricamarie.

## **1- Objectifs de la charte**

Cette charte éditoriale a été rédigée afin d'informer les abonné-es et utilisateurs-trices de la page Facebook @villelaricamarie des conditions de consultation et d'interaction avec les contenus publiés. Elle doit permettre de fixer les bonnes règles de conduite et de respect lors de l'interaction avec les contenus de la page.

L'utilisateur-trice Facebook qui consulte, s'abonne, aime ou interagit avec la page Facebook @villelaricamarie accepte sans réserve la présente charte et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites.

En cliquant sur le bouton "J'aime" de la page, vous acceptez pleinement les règles énoncées qui vont suivre, les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les normes de moralité lorsque vous publiez un commentaire ou envoyez un message.

## **2- Les interdits**

En interagissant avec la page Facebook @villelaricamarie, les utilisateurs-trices s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

**Les utilisateurs-trices ne respectant pas les règles suivantes seront bloqué-es et leurs commentaires seront retirés de la page @villelaricamarie sans préavis (les utilisateurs-trices sont susceptibles de se voir en outre exposer à des poursuites judiciaires).**

## **Sont strictement interdits sur la page Facebook de La Ricamarie :**

*(liste non exhaustive)*

-  Tout propos à caractère violent, insultant, injurieux, diffamatoire ou obscène.
-  Tout propos ou images à caractère pornographique et pédophile.
-  Les propos à caractère raciste et discriminatoire incitant à la violence ou à la haine, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme...
-  Les propos illégaux, incitant à la commission d'un délit ou qui contreviennent à la législation en vigueur.
-  La propagande et le prosélytisme.
-  La désinformation sur l'actualité, les « fake news » ou les informations dont les sources ne sont ni fiables, ni vérifiées.
-  Tout propos portant atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale. Les contributions qui portent atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité sont strictement interdites.
-  Les propos portant atteinte au droit et au respect de la vie privée ou à la protection des données personnelles d'une tierce personne.
-  Les commentaires hors-sujet qui n'ont rien à voir avec l'objet du post.
-  La publication répétée de commentaires identiques ou similaires apparentés à du spam.
-  Les débats politiques ou partisans.
-  Tout propos dénigrants, injurieux, diffamatoires et irrespectueux envers les élu-es ou les employé-es de la Ville de La Ricamarie.
-  Les propos, vidéos ou images extrêmement grossiers, graveleux ou dégradants, n'ayant pour but que de choquer ou de mettre mal à l'aise.

- Les commentaires publicitaires, avec ou sans diffusion de liens URL à caractère commercial, de propagande ou auto-promotionnel (site personnel, blog, chaîne Youtube...).

### **3- Les règles de bonne conduite**

En respectant ces quelques règles, vous contribuerez à faire de la page Facebook de la Ville de La Ricamarie un lieu de partage et d'échanges agréable pour toutes et tous.

#### **Les règles de bonne conduite :**

*(liste non exhaustive)*

- Exprimez-vous poliment, en utilisant un langage clair et compréhensible pour toutes et tous.
- Faites preuve de courtoisie, de bienveillance et de respect.
- Évitez d'envoyer un message ou de commenter sous la colère. Ne cherchez pas le conflit ou la provocation.
- Vérifiez vos sources et les informations que vous relayez afin d'éviter de propager des rumeurs.

Il ne s'agit pas ici de restreindre l'usage de Facebook ni d'atteindre à la liberté d'expression des utilisateurs-trices, mais plutôt de **garder un cadre d'échange enrichissant et bienveillant.**

**N'oubliez pas que cette page est vivante et que vos commentaires et contributions respectueux sont les bienvenus !**

#### **4- La modération**

S'il est constaté qu'un commentaire ou message privé ne respecte pas les règles énoncées ci-avant, la Ville de La Ricamarie se réserve le droit, **à sa seule discrétion, de masquer, signaler ou supprimer le commentaire ou le contenu**. Elle se réserve aussi le droit de **bloquer, bannir ou signaler** l'auteur-trice du contenu problématique, et qui perturberait l'action d'information de la page.

En interagissant avec la page @villelaricamarie, les utilisateurs-trices reconnaissent et acceptent la possibilité que leurs contenus soient supprimés, signalés ou bloqués s'ils ne respectent pas les règles de la présente charte éditoriale.

Les demandes et requêtes formulées sur la page seront examinées et une réponse sera donnée dans **les meilleurs délais**.

La Ville de La Ricamarie se réserve le droit de ne pas accepter une demande de publication qui ne serait pas cohérente avec la ligne éditoriale définie pour la page Facebook.

Par exemple, la Ville n'accepte pas de publication sur sa page Facebook concernant :

-  La perte d'un animal de compagnie.
-  Les objets perdus/trouvés.
-  La publicité pour un commerce, une entreprise, ou un quelconque produit ou service.
-  Les petites annonces.

#### **5- Messagerie privée**

L'utilisation de l'envoi de message privé à la page @villelaricamarie est tout à fait possible si l'utilisateur-trice a un **besoin d'information ponctuel ou d'une précision**, en rapport avec l'actualité de la commune, ou bien avec un post récemment publié.

L'utilisateur·trice de la messagerie privée ne saurait pour autant s'en servir comme d'un service de messagerie électronique. Aussi, pour des réponses à des questions précises, la Ville de La Ricamarie invite les internautes à **adresser en priorité leurs demandes directement par mail au service municipal concerné** (Services techniques, Éducation, État civil...), ou bien à l'adresse générique de la Mairie : [mairie@ville-la-ricamarie.fr](mailto:mairie@ville-la-ricamarie.fr).

Cela permet un meilleur traitement et suivi de la demande, au regard du fait que le Service Communication chargé d'animer la page Facebook ne saurait répondre de manière précise à la place des autres services concernés et spécialisés.

**Pour tout signalement d'ordre technique, la Mairie dispose d'une application smartphone illiwap**, qui, une fois téléchargée gratuitement (et sans inscription), permet d'envoyer directement des signalements précis aux Services techniques (signalement d'un banc cassé, d'un dépôt sauvage sur la voie publique, d'un panneau endommagé...).